

Envoi : 10/12/2018

Réception par le Préfet : 10/12/2018

Publication : 14/12/2018



Pour le Président du Conseil départemental
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

ALSACE

Conseil départemental



HAUT-RHIN

Extrait des délibérations

de la Commission permanente

N° CP-2018-11-5-3

Séance du vendredi 7 décembre
2018

FONDS DE SOLIDARITE TERRITORIALE (FST) NEUVIEME PROGRAMMATION 2018

Présidence de : Mme Brigitte KLINKERT

PRESENTS :

Mme BOHN, M. COUCHOT, DELMOND, Mmes DIETRICH, DREXLER, MM. FERRARI, GRAPPE, Mme GROFF, MM. HABIG, HAGENBACH, Mme HELDERLE, Mmes JENN, LUTENBACHER, MARTIN, MEHLEN-VETTER, MILLION, MULLER Betty, MM. MULLER, MUNCK, Mmes ORLANDI, PAGLIARULO, RAPP, M. SCHITTLY, Mme SCHMIDIGER, MM. STRAUMANN, TRIMAILLE, Mme VALLAT, MM. VOGT, WITH.

EXCUSES AVEC PROCURATION :

M. ADRIAN donne procuration à Mme SCHMIDIGER.
M. BIHL donne procuration à Mme HELDERLE.
M. HEMEDINGER donne procuration à Mme DIETRICH.
M. JANDER donne procuration à Mme DREXLER.

La Commission permanente du Conseil départemental,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération du Conseil départemental n°CD-2017-4-12-3 du 1^{er} septembre 2017 relative aux délégations de compétences du Conseil départemental à la Commission permanente,
- VU la délibération du Conseil départemental n°CD-2016-4-1-2 du 14 octobre 2016 relative à la Décision Modificative n° 2 de l'exercice 2016 et à la validation des autorisations de programme du Fonds Cantonal d'Investissement,
- VU la délibération du Conseil départemental n°CD-2016-4-5-2 du 14 octobre 2016 relative à la création du Fonds Cantonal d'Investissement et à l'adoption de son règlement,
- VU la délibération du Conseil départemental n°CD-2017-7-5-2 du 21 décembre 2017 relative à la politique de l'Action territorialisée,
- VU la délibération du Conseil départemental n°CD-2018-4-5-2 du 19 octobre 2018 relative à la modification du Fonds de Solidarité Territoriale,

- VU la délibération de la Commission permanente n°CP-2017-11-5-2 du 8 décembre 2017 modifiant, à partir du 1^{er} janvier 2018, le Fonds Cantonal d'Investissement (FCI) en Fonds de Solidarité Territoriale (FST),
- VU la délibération de la Commission permanente n°CP-2018-8-7-1 du 14 septembre 2018 relative au soutien au développement culturel et au patrimoine,
- VU la convention conclue entre le Département du Haut-Rhin et l'association Fédération Hiéro Mulhouse le 24 septembre 2018,
- VU la convention conclue entre le Département du Haut-Rhin et le Comité du Monument National du Hartmannswillerkopf le 25 septembre 2018,
- VU l'avis favorable de la Commission Patrimoine Immobilier, Actions et Territoires réunie les 8 juin 2018, 13 juillet 2018, 5 octobre 2018 et 2 novembre 2018,
- VU le rapport de la Présidente du Conseil départemental,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- Approuve la neuvième programmation pour l'année 2018 des projets relevant du Fonds de Solidarité Territoriale,
- Accorde les subventions afférentes pour un montant total de 741 847 €, telles que détaillées dans les listes jointes en annexe 1 de la présente délibération,
- Approuve l'avenant n°1, joint en annexe de la présente délibération, à la convention conclue entre le Département du Haut-Rhin et l'association Fédération Hiéro Mulhouse le 24 septembre 2018 permettant d'attribuer à cette dernière trois subventions d'investissement complémentaires au titre du Fonds de Solidarité Territoriale pour 2018 et autorise la Présidente à le signer,
- Approuve l'avenant n°1, joint en annexe de la présente délibération, à la convention conclue entre le Département du Haut-Rhin et le Comité du Monument National du Hartmannswillerkopf le 25 septembre 2018 permettant d'attribuer à ce Comité une subvention d'investissement complémentaire au titre du Fonds de Solidarité Territoriale pour 2018 et autorise la Présidente à le signer,
- Précise que les subventions précitées feront l'objet d'un versement unique en fin d'opération.
Les imputations budgétaires correspondantes, qui relèvent du programme F231, sont détaillées dans les listes jointes en annexe 1 de la présente délibération.

La Présidente



Brigitte KLINKERT

Adopté à l'unanimité